

a vous remercier pour cette implication sans faille qui fait le succès de cette campagne.

A l'heure où la totalité des personnes de plus de 18 ans est appelée à se faire vacciner, notre vigilance doit rester pleine et entière sur la couverture vaccinale des patients porteurs de maladies chroniques, et pathologies à risque de forme grave de COVID-19.

Les données de l'assurance maladie en date du 9 mai indiquent que les couvertures vaccinales pour la première injection de vaccin chez certains de ces populations à risque sont en deçà de ce qui est attendu compte tenu de la priorisation de la campagne de vaccination en direction des plus fragiles. A titre d'exemple :

- pathologies respiratoires chroniques : mucoviscidose 66%, autres pathologies respiratoires chroniques 51,5% ;
- maladies hépatiques : 53% ;
- obésité : 48% ;
- troubles psychiatriques : 25% à 49% ;
- infection par le VIH : 37% ;
- addictions à l'alcool : 30%.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à la vaccination de ces personnes et faire progresser sensiblement leur protection.